

■ **Crédit Lyonnais (Suisse) SA**, à Genève, exploitation d'une banque (FOSC du 12.03.2004, p. 6). Les pouvoirs de Monteil Louis, ainsi que la procuration de Sage Charles sont radiés. Signature collective à deux, limitée à l'établissement principal, a été conférée à Ambrosetti Rinaldo; dont la procuration est radiée et à Soguel Cédric, de Cernier, à Apples. Procuration collective à deux, limitée à l'établissement principal, a été conférée à Forte Sebastiano, d'Italie, à Genève, et Longepierre Eric, de et à Genève.
Journal no 3396 du 16.03.2004
(02179198 / CH-660.0.085.953-9)